

# Communiqué de presse

Embargo: 22.3.2024, 8h30

## 13 Sécurité sociale

## Prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté: statistique financière 2022 et inventaire 2023

## **Baisse des dépenses des prestations sociales destinées à combattre la pauvreté en 2022**

En 2022, les pouvoirs publics ont versé 8,6 milliards de francs pour les prestations sociales, sous condition de ressources destinées à combattre la pauvreté, en baisse de 207 millions de francs (-2,4%) par rapport à 2021. Pour pouvoir prétendre aux prestations sociales sous condition de ressources, il faut apporter la preuve d'un besoin économique. Au total, environ 800 000 personnes, soit 9,2% de la population résidante permanente, ont bénéficié d'une telle prestation. Ce sont là quelques-uns des résultats récents établis par l'Office fédéral de la statistique.

En 2022, la Confédération, les cantons et les communes ont consacré 8,6 milliards de francs aux prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté. Sur ce total, 64,2% (5,5 milliards de francs) ont servi à financer les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, et 29,3% l'aide sociale (2,5 milliards de francs). Les dépenses pour l'aide sociale économique ont diminué avec un recul nettement plus marqué que les années précédentes (-9,2%).

Par ailleurs, 6,5% des dépenses (soit 554 millions de francs) ont été consacrés à l'aide aux personnes âgées ou invalides, aux aides aux chômeurs, aux aides à la famille, aux avances sur pensions alimentaires et à l'aide au logement. À l'exception des avances sur pensions alimentaires, les prestations de ce groupe n'existent pas dans tous les cantons.

Rapportées à la population, les dépenses annuelles par habitant pour les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, ont diminué de 3,2% par rapport à 2021. En 2022, elles s'élèvent à 971 francs par habitant (2021: 1003 francs).

## Baisse de 9,2% des dépenses de l'aide sociale

Les dépenses nettes destinées à l'aide sociale économique ne cessent de diminuer depuis 2019. La tendance observée se confirme avec un recul plus marqué en 2022 par rapport à celui des trois années précédentes. La diminution de 253 millions en termes nominaux équivaut à une baisse de 9,2% en termes relatifs par rapport à l'année précédente pour un volume net des dépenses de 2,5 milliards de francs (2021: 2,8 milliards de francs). Ce recul est fortement lié à la baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en 2022 (-3,1%) ainsi qu'aux dépenses annuelles moyennes nettes par bénéficiaire, qui ont quant à elles diminué de 6,2% en termes nominaux, passant de 10 419 francs à 9 772 par bénéficiaire.

Plusieurs effets ont contribué à la baisse des dépenses d'aide sociale en Suisse. D'une part, la bonne situation de l'économie et celle du marché du travail ont entraîné une diminution du recours à l'aide sociale. D'autre part, la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact direct sur les dépenses de l'aide sociale en 2022. Cette situation a conduit au taux d'aide sociale le plus bas enregistré jusqu'ici, soit 2,9%.

Dans l'ensemble, les 2,5 milliards de francs consacrés à l'aide sociale économique ont représenté 1,2% des dépenses globales pour toutes les prestations sociales, ces dernières se montant à 207,8 milliards de francs en 2022, selon les comptes globaux de la protection sociale (CGPS). L'année précédente, cette part se situait à 1,4%.

### **50 millions de plus pour les prestations complémentaires**

Parmi les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, ce sont les prestations complémentaires (PC) fédérales à l'AVS/AI qui ont enregistré la plus forte augmentation en termes absolus en 2022: 51 millions de francs, soit une hausse de 0,9% par rapport à l'année précédente. Les PC versées en 2022 ont atteint 5,5 milliards.

Les avances sur pensions alimentaires, les aides aux chômeurs et les aides au logement ont enregistré, quant à elles, une diminution en termes absolus de -9,5 millions de francs (respectivement de -7,6%, -4,1% et de -0,7%). Les aides à la famille ont enregistré une augmentation, avec des dépenses supplémentaires de 3,5 millions de francs (+2%).

Deux facteurs principaux ont contribué à la baisse des dépenses des aides aux chômeurs. D'une part, la suppression de la prestation Ponte Covid au mois de juin 2022 dans le canton du Tessin qui explique en grande partie la diminution des dépenses consacrées à l'aide aux chômeurs. D'autre part, l'entrée en vigueur au niveau fédéral en 2021 des prestations transitoires pour les chômeurs âgés (Ptra).

### **Recul du nombre de bénéficiaires**

Le nombre de bénéficiaires de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté a diminué de 0,9% (env. 800 000 bénéficiaires en 2022, -7 000 bénéficiaires). Parallèlement, la population résidante permanente suisse a augmenté de 0,8% (+68 500 personnes au 31.12.2021 par rapport à la date de référence de l'année précédente). Il en résulte un taux des bénéficiaires des prestations sociales destinées à combattre la pauvreté de 9,2%. Par rapport à l'année précédente, il a diminué de -0,1 point de pourcentage.

En outre, l'évolution du nombre de bénéficiaires est étroitement liée à celle des bénéficiaires de l'aide sociale (32,3%) et des prestations complémentaires (48,9%). Les personnes au bénéfice de ces deux prestations représentent 81,2% des bénéficiaires totaux.

## **Prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté**

La statistique financière de l'aide sociale recense les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté. Elle comprend donc l'aide sociale économique et, en amont de celle-ci, d'autres prestations sociales sous condition de ressources. En font partie les prestations complémentaires à l'AVS/AI, les aides cantonales aux personnes âgées et aux personnes invalides, les aides aux chômeurs, les aides à la famille, les avances sur pensions alimentaires et l'aide au logement. Ces prestations sont décrites dans un inventaire, qui énumère les prestations prises en compte dans la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale et dans la statistique financière. Cet inventaire définit ainsi le cadre de ces statistiques.

Contrairement aux assurances sociales, qui versent toujours des prestations lors de la survenance d'un certain événement (maladie, invalidité, chômage, p. ex.), l'aide sociale économique, tout comme les autres prestations sociales sous condition de ressources, ne peut être accordée que si la personne sollicitant une prestation peut prouver que celle-ci répond à un besoin économique et que le système de protection sociale ne peut pas y remédier. En d'autres termes, les assurances sociales répondent aux principes d'assurance et de causalité, à la différence des prestations sociales sous condition de ressources qui sont allouées selon les principes de finalité et de subsidiarité.

La statistique financière de ces prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté renseigne sur les dépenses nettes pour les diverses prestations allouées en Suisse, c'est-à-dire les montants effectivement déboursés après déduction des remboursements. Ces derniers proviennent par exemple de prestations d'assurance sociale octroyées avec effet rétroactif, d'autres prestations sous condition de ressources, d'autres cantons ayant l'obligation de payer ou de membres de la parenté ayant une obligation d'entretien. La statistique tient compte des remboursements l'année où ils sont effectués, indépendamment de l'année où la prestation brute initiale a été versée. Le calcul du nombre de bénéficiaires de prestations sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté ne tient compte qu'une seule fois des personnes qui reçoivent plusieurs prestations.

La statistique financière et la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale des prestations sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté se fondent sur les données existantes de la Confédération et sur les données provenant d'autres sources, comme les comptabilités des cantons ou les comptes de la péréquation financière. Les dépenses sont ventilées par type de prestation et par canton. Les parts respectives de la Confédération, des cantons et des communes au financement de ces dépenses sont également mises en évidence.

Les données détaillées de la statistique financière ainsi que l'inventaire se trouvent sous:

[Office fédéral de la statistique – aide sociale a.s.l. \(admin.ch\)](#)

Les données relatives aux CGPS sont disponibles sur:

[Dépenses | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

---

---

## Renseignements

Nicole Chenaux Bieri, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 58 463 64 41,

e-mail: [nicole.chenauxbieri@ bfs.admin.ch](mailto:nicole.chenauxbieri@ bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@ bfs.admin.ch](mailto:media@ bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0454](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0454)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Ce communiqué de presse a été remis trois jours avant sa publication à la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS) et à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) pour leur permettre de remplir leurs tâches.

**Dépenses nettes pour les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, évolution par prestation, en 2022**

En million de francs (prix courants) : 8 557 millions de francs



■ Aides aux personnes âgées/invalides (2,38%), 204 millions de francs

■ Aides à la famille (2,13%), 182 millions de francs

■ Avances sur pensions alimentaires (1,04%), 89 millions de francs

■ Aides aux chômeurs (0,53%), 46 millions de francs

■ Aides au logement (0,39%), 34 millions de francs

État des données: 22.03.2024

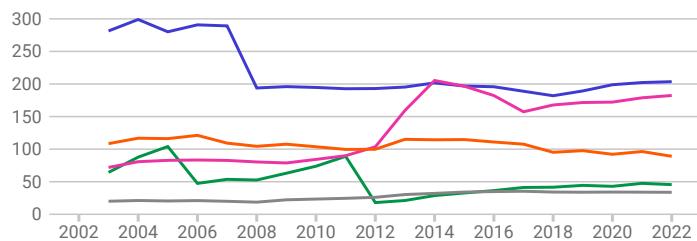
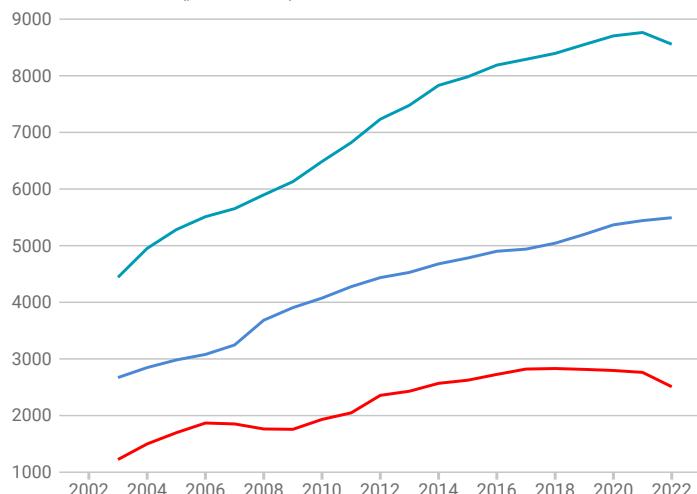
Source: OFS – Statistique financière des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté © OFS 2024

## Dépenses nettes pour les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, évolution par prestation

### Évolution par prestation

- Prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté (total)
- Prestations sociales complémentaires AVS/AI
- Aide sociale
- Aides aux personnes âgées/invalides
- Avances sur les pensions alimentaires
- Aides à la famille
- Aides aux chômeurs
- Aides au logement

En millions de francs (prix courants)

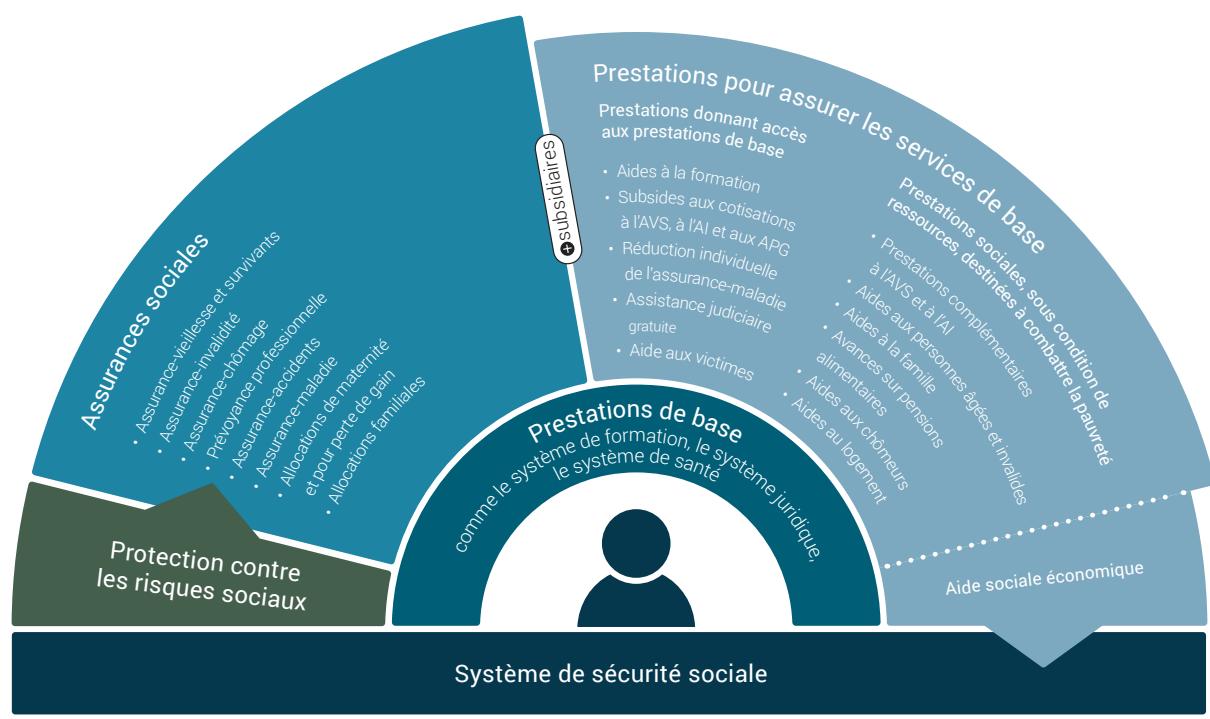


État des données: 22.03.2024

Source: OFS – Statistique financière des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté

© OFS 2024

## Schéma de la sécurité sociale



© OFS 2023